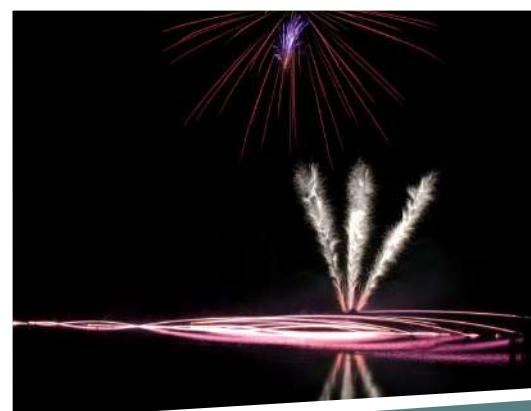


Saillat SUR VIENNE **CLIN D'OEIL**



Bulletin municipal
JANVIER 2026

Sommaire

INFOS MUNICIPALES

- Infos pratiques	2
- Mot du Maire	3
- Compte rendu du conseil municipal	4-12
- Etat civil 2025 / Repas des Ainés	13
- Le Conseil des jeunes	14-15
- Départ de la directrice de l'école	15
- Marché festif	16
- Service national	17
- Tarifs communaux / Aides de la commune	18
- Collecte des encombrants	19
- Panneau pocket / Parcours citoyenneté /	20
Course de vélo	
- Inauguration Dojo / Centre Bourg	21
- L'école	22
- École Label E3D / Nuits musicales /	23
Chats errants	
- Téléthon 2025	24

INFOS ASSOCIATIVES

- Liste des associations	25
- Tir à l'arc	26
- Festivités Saillataise	27
- Amicale du cheval / Choupissons	28
- Les Cheminées du Rock	29
- Foot	30-31
- Limouzi Drone Racing	31
- Familles Rurales	32-33
- Les Cormorans	34-35
- FNACA	36
- Association 100ans	36-37

INFOS DIVERSES

- Liste des entrepreneurs de la commune	38-39
- Professionnels de santé	40
- RAPHA87 / UNA	41
- Jeux	42
- Logement Solidaire / L'atelier du Bois	43

INFOS PRATIQUES

■ MAIRIE DE SAILLAT-SUR-VIENNE

Tél : 05.55.03.41.82

Mail : mairie@saillat.fr

- Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h / 12h

Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi :
8h30 / 12h – 13h30 / 18h

■ AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi : 9h / 11h30

Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi :
8h30 / 12h – 13h30 / 17h45

■ ÉCOLE DE SAILLAT

Tel : 05 55 03 40 25

Horaires 9h/12h et 13h30/16h30

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

■ GARDERIE

Tel : 05 55 03 40 25

Horaires 7h15 / 8h50 et 16h30/18h30

■ CANTINE

Tel 05 55 03 41 72

Horaire 12h/13h30

Publication : Mairie de Saillat-sur-Vienne

Directeur de la publication :

Mairie de Saillat-sur-Vienne

Rédaction : Mairie de Saillat-sur-Vienne, Les élus

Mise en page et impression :

Texto Saint-Junien (87)

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2026



LE MOT DU MAIRE

Chères Saillataises, chers Saillatais,

Je vous souhaite à toutes et tous mes vœux pour cette nouvelle année 2026, ainsi qu'à vos proches.

Nous sommes en période électorale, la loi m'oblige à une réserve. Je ne peux pas vous parler du bilan de l'année 2025, ni des projets pour 2026. Dans les jours qui arrivent, nous aurons bien l'occasion d'en discuter entre nous.

Je vais quand même vous parler du projet VERSO ENERGY qui me tient à cœur comme au conseil municipal. Un projet de 2,2 milliards d'euros d'investissements, dans un premier temps il permettra de pérenniser notre site SYLVAMO ; comme vous avez pu l'entendre beaucoup d'usines de papeterie ferment. Ces nouvelles recettes contribueront à notre site pour être beaucoup plus compétitif.

Ce projet entre les communes de Saillat sur Vienne et Etagnac va créer des emplois ce qui engendrera une retombée économique sur notre territoire.

Notre belle commune est déjà un secteur industriel, rien de nouveau pour nous. La France doit se réindustrialisée, prenons part à ce retour de l'industrie.

Les élections municipales se déroulent en 2026, j'attire votre attention car un nouveau mode de scrutin sera appliqué pour cette occasion. Les communes de moins de 1 000 habitants passe à la liste entière, avec la parité homme-femme. Je suis entièrement favorable à ce nouveau mode de scrutin, plus de différences entre les petites communes et les plus grandes. Donc toutes rayures ou annotation sur le bulletin sera considéré comme nul. Un grand changement, vous ne choisirez plus les conseils municipaux mais le Maire et son conseil municipal.

Je remercie tous les conseillers municipaux pour le travail exécuté tout au long de ce mandat.

Je remercie tout le personnel communal pour leur engagement, leur travail dans chaque service.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos meilleurs vœux pour l'année 2026

M. Le Maire, M. Pascal Cluzeau.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

■ SÉANCE DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024

- **Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2025.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2025 les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 2 500 Euros
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 150 000 Euros
Chapitre 23 – Immobilisations en cours 192 000 Euros

- **Tarifs, révisions des conditions et modalités de location de biens communaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Adopte le règlement définissant les conditions et modalités de location des biens communaux, annexé à la présente et DIT qu'il prendra effet au 1er janvier 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs communaux du cimetière, du camping.

- **Modification de la régie de recettes « multi-activités » : encaissement des arrhes**

Considérant qu'il convient de prévoir l'encaissement des arrhes relatifs aux locations des biens communaux dans le cadre de la régie de recettes

« multi-activités »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que l'acte constitutif de la régie de recettes multi-activités est modifié.

- **Participation aux frais de chauffage : hiver 2023-2024**

Le Maire expose au Conseil, que comme chaque année il convient de mettre en recouvrement, pour la part qui leur incombe, les frais de chauffage, avancés par la commune au cours de l'hiver 2023-2024 (1er novembre au 31 mai), des 5 logements communaux,

- **Demande de subventions Région Nouvelle-Aquitaine pour l'équipement d'un abri voyageurs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une participation financière auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour l'acquisition du nouvel abri voyageurs rue Jean Baptiste Clément.

- **Demande de subventions à la CAF pour la réhabilitation d'un bâtiment communal à destination d'une MAM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une participation financière auprès de la CAF, pour la réhabilitation du bâtiment communal situé rue Jean Baptiste Clément à destination d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles),

- **Convention de désignation**

de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV pour les travaux d'éclairage public au lotissement « Les Cavaliers »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier les études et de désigner comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public le Syndicat, Energies Haute-Vienne concernant les travaux d'éclairage public au lotissement « Les Cavaliers » au lieu-dit « Las Brandas ».

- **Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer des tâches administratives et de l'Agence postale communale suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 13 heures, à compter du 1er janvier 2025 pour une durée maximale de 12 mois. Et que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 381 indice majoré 372, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

- **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire :

- présente le bilan financier des travaux de l'aménagement du bourg qui laisse apparaître que l'opération a été moins onéreuse que prévue.

- Fait part au Conseil Municipal qu'un administré du village de Valette a demandé de limiter la vitesse à 30 km/h dans celui-ci. Suite à un sondage effectué auprès des habitants de Valette, 5 réponses ont été rendues : 4 personnes sont pour et 1 sans avis.

Après concertation, le Conseil Municipal statue et missionne le Maire de faire le nécessaire afin que la vitesse maximale autorisée dans le village de Valette passe à 30 km/h.

- Expose le bilan de la campagne de la capture et la stérilisation des errants sur le site des HLM soit : 5 captures (4 stérilisations : 2 mâles et 2 femelles). Une autre campagne sera lancée début 2025.

SÉANCE DU MERCREDI 14 JANVIER 2025

- **Comité consultatif d'indemnisation à l'amiable de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE.**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents de prendre connaissance du rapport rendu par la Chambre inter-consulaire de la Haute-Vienne concernant les pertes financières des commerçants impactés par les travaux

d'aménagement du bourg.

Il indique également que la CCRA s'est réunie et après échanges a décidé à l'unanimité de prendre en considération 100 % de leur marge brute pour l'indemnisation.

Après consultation du document, Madame Aurélie NOE et M. Julien POUPEAU ont fait connaître leur mécontentement concernant la hausse de l'indemnisation alors que ces commerces ont décidé de fermer les samedis après-midi.

Madame Annie BOUJU reconnaît que les commerçants ont passé une période difficile durant les travaux, mais tient à faire savoir que les conditions d'indemnisation ne lui convient pas, notamment l'épicier qui demande une indemnisation alors que le précédent Maire de la commune lui a octroyé par bail la gratuité d'occupation des locaux.

Monsieur Patrick LAMBERT intervient et demande à ce que l'on s'en tienne au sujet de l'indemnisation et non pas sur la décision des commerçants de modifier leurs horaires.

Monsieur le Maire valide l'intervention de M. LAMBERT et précise que la commune n'a pas à intervenir sur la gestion de leurs horaires d'ouverture.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT les conséquences économiques importantes et durables de ces travaux sur la santé économique et financière des entreprises de la commune,

Après en avoir délibéré, 9 voix pour et 3 voix contre,

Cette modalité de prise en charge permet de rester dans le cadre d'une procédure amiable compensatoire et aucunement de basculer dans le cadre d'aides publiques ne relevant pas de la compétence communale.

VOTE les subventions, qui seront versées dans leur intégralité par virement bancaire, aux entreprises, soit :

- EIRL TERRACHER Eric : 13 038,40 €
- SARL ROCHELINE Père et Fille : 7 363,94 €

- **Convention de mise à disposition des services techniques de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE au profit de la commune de SAINT-MARTIN-DE-JUSSAC pour l'entretien des chemins.**

Après exposé des termes du projet de la convention, il demande au Conseil de l'autoriser à signer une convention pour la mise à disposition des services techniques avec la commune de SAINT-MARTIN-DE-JUSSAC.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes du projet de la convention,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition des services techniques avec la commune de SAINT-MARTIN-DE-JUSSAC.

- **Cotisation au COS**

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales association Loi 1901 placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il vous est proposé que notre Collectivité approuve le maintien des montants des cotisations à compter du 01/01/2025 (Adopté en AG du 16 mai 2024).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les montants des cotisations dues au COS.

- **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire :
- Informe le Conseil Municipal de la réception d'une copie de l'arrêté préfectoral autorisant la société SYLVAMO FRANCE SA à poursuivre l'exploitation de son usine de fabrication de pâte à papier et de papier.

- Madame Aurélie NOE :
- Demande où en sont les projets de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire indiquent que ni Saillat, ni Chaillac n'a de nouvelles sur le projet à la carrière, quant à celui de l'installation des panneaux sur les bâtiments public, l'étude sera relancée courant septembre pour un lancement des travaux en 2026.

- Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent Conseil municipal, il avait été évoqué de passer à 30 km/h le village de Valette ; la communauté de Communes Porte Océane du Limousin en a la compétence et n'a pas prévu de l'instaurer aux vues des travaux de réaména-

gement que ça engendrerait.

- Madame Aurélie NOE propose une réinstallation d'un panneau d'information électronique, maintenant que les travaux du bourg sont terminés.

Monsieur le Maire demande une réflexion quant au futur emplacement, à la taille et sur l'utilité ; panneau pocket diffuse un grand nombre d'information.

- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le fonctionnement d'un robot traceur pour terrain de sport ; effectivement, ce robot est complètement autonome et peut tracer un terrain de foot en 29 minutes. Il précise que ce ne serait pas un achat mais mise à disposition signée avec la Mairie de Saint-Junien.

tissement Les Cavaliers de SAILLAT-SUR-VIENNE.

- **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice : budget principal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu ce jour, le compte financier unique de l'exercice 2024 présenté par le Maire, Pascal CLUZEAU qui s'est retiré au moment du vote,

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation

- **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice : budget lotissement « Les Cavaliers »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu ce jour, le compte financier unique de l'exercice 2024 présenté par le Maire, Pascal CLUZEAU qui s'est retiré au moment du vote,

CONSTATE qu'il n'y a pas de résultat de fonctionnement 2024 à affecter.

- **Vote des subventions aux associations 2025**

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion de la commission des finances et après étude des dossiers, il a été décidé que :

Pour qu'une demande de subvention soit prise en compte dans le futur, les associations devront impérativement joindre comme documents : les comptes de l'année, le

■ SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025

- **Approbation du Compte Financier Unique 2024 : Budget communal**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget communal de SAILLAT-SUR-VIENNE.

- **Approbation du Compte Financier Unique 2024 : Budget lotissement « Les Cavaliers »**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget lo-

soldes de tous les comptes, et un budget prévisionnel.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2025 ont été examinées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, 13 voix

pour et 1 abstention,

VOTE, les subventions aux associations, pour l'année 2025.

- **Vote des taux d'imposition année 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, les bases fiscales, qui sont fixées par l'Etat et indexées sur l'inflation, ne cessent d'augmenter.

Il demande à l'assemblée, afin d'alléger l'impôt foncier des propriétaires, de bien vouloir voter les taux du bâti et du non bâti avec une baisse de 1%.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicables à chacune des taxes locales directes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI 26,93 %

Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 25,41 %

Taux de TAXE d'HABITATION 4,18 %

- **Approbation du budget primitif 2025 : budget communal**

Après avoir passé en détail les différents comptes de la section de fonctionnement et de

la section d'investissement du budget primitif 2025, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le budget primitif et sur les taux d'imposition 2025 applicables à chacune des taxes locales directes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2025.

- **Approbation du budget primitif 2025 : budget lotissement**

Après avoir passé en détail les différents comptes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget primitif 2025, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le budget primitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2025.

- **Attribution de compensation 2025**

Le conseil municipal, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les dotations de compensation pour l'année 2025.

- **Aide au financement du permis de conduire des jeunes (permis B)**

Cette aide est destinée aux administrés âgés de 17 à 21 ans, passant leur permis de conduire catégorie B pour la première fois et pouvant justifier d'être résident sur la Commune depuis au moins 2 ans, sans conditions de ressources. Elle ne pourra

être versée qu'une seule fois par personne.

L'aide fixée à 500 euros sera attribuée et versée après avoir complété une demande retournée au préalable au secrétariat de la mairie et sur production des justificatifs suivants :

- copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- attestation sur l'honneur indiquant que le demandeur passe son permis de conduire pour la première fois ;
- justificatif indiquant que le demandeur est titulaire de l'examen du Code de la route de moins d'un an ;
- copie de la facture de l'auto-école ;
- relevé d'identité bancaire du demandeur.

Toute demande complétée, qui aura été au préalable retournée au secrétariat de la mairie devra être accompagnée des documents ci-dessus.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'aide au financement du permis de conduire, catégorie B, des jeunes d'un montant de 500€ dans la limite de 10 demandes d'aide par année civile ; une seule demande par foyer fiscal.

- **Motion de soutien pour dire stop à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la motion de sou-

tien signée par le président de l'association des Maires de la Haute-Vienne, le président de l'association des Maires Ruraux de la Haute-Vienne et le vice-président de l'Association des Maires de France pour dire stop à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne.

- **Convention d'action avec le SEHV : service ESP87**

Considérant que dans le cadre de cette adhésion notre commune a pu bénéficier d'un bilan énergétique du patrimoine de notre collectivité,

Je vous propose au vu des actions présentées d'approfondir ce dossier en mandatant le service ESP87 pour la réalisation d'études supplémentaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, Energies Haute-Vienne pour cette étude.

- **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la direction des transports de la Région nouvelle-Aquitaine demande à quelle hauteur serait, pour la rentrée prochaine, la participation communale aux familles pour le transport scolaire.

Il propose que la participation pour le secondaire soit maintenue à 30 euros et que pour le primaire, la participation soit augmentée à hauteur de 99 euros afin de ne pas pénaliser certains foyers. L'assemblée donne son approbation sur les montants.

Monsieur Julien POUPEAU soulève le problème d'indiscipline à la cantine qui devient

récurrent, et demande la tolérance zéro à partir de maintenant ; dès le premier débordement une lettre devrait être envoyée aux parents concernés. Monsieur le Maire relate les faits à l'assemblée du vendredi 04 avril 2025 qui ont poussé le personnel à faire grève.

Il précise que les parents des enfants en cause ont déjà reçu un courrier recommandé les invitant à prendre contact avec le secrétariat de la mairie afin de fixer un rendez-vous.

Pour les futures incivilités, un premier courrier serait envoyé systématiquement aux parents afin d'alerter et, s'il n'y avait aucune amélioration, ce sera l'exclusion de l'enfant de la cantine.

Après concertation, il est décidé de mettre une note aux parents dans les cahiers.

■ SÉANCE DU MERCREDI 25 JUIN 2025

- **Tarifs de la garderie périscolaire et de la cantine scolaire et règlement intérieur**

Monsieur le Maire explique que les agents sont insultés et non écoutés ; afin de rétablir l'ordre, un règlement intérieur doit être mis en place avec des sanctions pour des désordres occasionnés. Lors du dernier conseil d'école, les représentants des parents d'élèves ont décidé d'apporter le soutien à la commune sur l'établissement du règlement en diffusant une information auprès des parents.

Monsieur le Maire explique que pour une meilleure gestion de facturation, et afin de lisser les dépenses pour les familles, la mise en place d'une facturation de la cantine scolaire au forfait

annuel pourrait être mise en place à compter de la rentrée 2025-2026 pour les repas des enfants.

Monsieur le Maire rappelle que la garderie et la cantine scolaires sont des services municipaux facultatifs, organisés par et sous l'autorité du Maire de la commune.

La municipalité est donc responsable des enfants durant la totalité du temps de présence soit :

- Le matin avant la rentrée des classes et après la sortie des classes le soir pour la garderie scolaire,

- De la fin des classes du matin et la reprise des classes de l'après-midi pour la cantine scolaire ; plus précisément durant le repas mais également pendant le temps qui le précède et le suit.

La rédaction d'un règlement intérieur s'avère indispensable tant pour la sécurité des enfants que pour préserver les intérêts de la commune.

Le règlement intérieur fixe, dans le respect des droits de chacun, les règles d'organisation des services municipaux, étant précisé qu'il est systématiquement spécifié aux usagers que leur inscription à un service vaut acceptation du règlement intérieur et correspond au service qu'ils utilisent.

Il est précisé que ce règlement s'appliquera à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de règlement intérieur des services de garderie et cantine scolaires pour les élèves de l'école Jean-Baptiste Corot de SAILLAT-SUR-VIENNE, qui a été joint à la convocation.

Monsieur le Maire propose à

l'assemblée de conserver les tarifs actuels des deux services et de modifier que le mode de facturation de la cantine scolaire. L'assemblée est également invitée à se prononcer sur ce projet de règlement intérieur des services de garderie et cantine scolaires pour les élèves de l'école Jean-Baptiste Corot de SAILLAT-SUR-VIENNE, qui a été joint à la convocation.

Le conseil municipal, entendu cet exposé

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs comme proposés ci-dessus et **DECIDE** de les appliquer à compter du 1er septembre 2025.

ADOpte le règlement intérieur de la garderie et de la cantine scolaire annexé à la présente et **DIT** qu'il prendra effet à compter du 1er septembre 2025.

- **Admission en créances éteintes – Budget communal**

CONSIDERANT l'état des taxes à recouvrer, liste n° 7656610533 arrêtée au 27 mai 2025 pour le budget communal, transmis par le SGC de Saint-Junien,

ATTENDU qu'aucune poursuite ne peut être engagée à l'encontre des débiteurs concernés du fait de leur situation de surendettement, entraînant l'effacement de la dette. Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en créances éteintes, sur le budget communal.

- **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité**

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation, soit un taux de revalorisation de 57,7 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le conseil municipal, entendu cet exposé

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

- **Frais de déplacement des élus municipaux : mandat spécial pour le 107ème congrès des Maires**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MANDATE :

- Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire, pour assister au 107ème congrès des Maires à Paris,

- Monsieur Julien POUPEAU et Madame Yolande GRACIEUX accompagneront pour assister au 107ème congrès des Maires du 18 au 20 novembre 2025 à Paris,

ACCEPTE que la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE prenne en charge l'intégralité des frais occasionnés par ces déplacements, sur la base des dépenses réelles qui auront été réalisées.

- **Subvention : C.R.C. LIMOGES 87**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'épreuve cycliste La Gentleman « souvenir

Joseph Oliveira » sous format de contre-la-montre, organisée par l'association C.R.C. LIMOGES 87, aura lieu sur la commune de SAILLAT- SUR-VIENNE le samedi 04 octobre 2025.

L'association demande à la commune un soutien financier de 2 500,00 € pour l'organisation.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 2 500,00 € à l'association C.R.C. LIMOGES 87 pour l'organisation de l'épreuve La Gentleman « souvenir Joseph Oliveira » sur la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE.

- **Convention d'intervention de la ville de SAINT-JUNIEN pour le traçage du terrain de foot au stade Jean Abello à SAILLAT-SUR-VIENNE**

CONSIDERANT que le traçage du terrain de football effectué par un agent de la commune de SAINT-JUNIEN avec le robot traceur allégera la charge de travail des agents de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention d'intervention de la ville de SAINT-JUNIEN pour le traçage du terrain de foot de SAILLAT-SUR-VIENNE,

Madame Aurélie NOE demande s'il n'y a pas un risque que le tarif évolue.

Monsieur le Maire précise que

celui-ci a été fixé selon le calendrier des matchs qui seront joués sur le stade Jean Abello.

- **Convention de servitude d'ENEDIS pour l'installation d'un support sur la parcelle AP42**

CONSIDERANT que le projet de convention définit une servitude pour l'installation d'un support électrique et d'un ancrage pour conducteurs aériens d'électricité, consentie à titre gratuit pendant la durée de l'ouvrage et de tous ceux qui pourraient lui être substitués sur l'emprise définie,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'une servitude d'installation d'un support ENEDIS sur la parcelle n° AP 42 située Route de la Vienne, dans les termes de la convention présentée par ENEDIS référencée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du délégué à la protection des données (DPO)**

Monsieur le Maire expose que le règlement général de protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne (UE).

Le Maire rappelle les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données

(RGPD) et l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données pour assurer la conformité des traitements de données personnelles.

Le conseil municipal, entendu cet exposé

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat RGPD avec la société GAIA

- Le contrat, ayant pour objet de mettre en conformité de la commune SAILLAT-SUR-VIENNE avec les exigences du RGPD, a été présenté et détaillé aux membres du Conseil municipal.

- Le contrat comprend notamment la mise en place de procédures de protection des données, la sensibilisation du personnel, et la supervision de la conformité continue.

APPROUVE la nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)

- Conformément à l'article 37 du RGPD, le Conseil municipal approuve la nomination de SAS GAIA en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune SAILLAT-SUR-VIENNE.

- Monsieur Christophe DELMAS, ou tout représentant de la société GAIA aura pour mission d'informer et de conseiller la commune sur ses obligations en matière de protection des données, de contrôler le respect du RGPD, et de coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

- **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire :
Informé que le bail emphytéotique a été annulé suite à l'abandon de projet d'implantation

de panneaux photovoltaïques à Chaumeix.

Explique au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat a été signée avec les assurances « Mutualia-alliance santé » afin de proposer une complémentaire santé accessible, avec tarif privilégié pour les administrés.

- Madame Yolande GRACIEUX questionne sur le suivi du dossier de la boulangerie.

Monsieur le maire indique à l'assemblée que les avocats des deux parties n'avaient pas échangées certains documents ; la première audience n'a pas eu lieu et sera reportée. Il précise que la boulangerie est en liquidation depuis le 07 mai 2025, que les propriétaires souhaitent quitter les lieux.

Les avocats essaient de trouver une solution à l'amiable avant la prochaine audience.

■ SÉANCE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

- **Frais de déplacement des élus municipaux : mandat spécial pour le 107ème congrès des Maires**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal Madame Yolande Gracieux, qui avait été désignée pour assister au congrès des Maires de 2025 lors de la séance du 25 juin 2025, sera dans l'impossibilité d'y assister.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MANDATE :

- Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire, pour assister au 107ème congrès des Maires à Paris,
- Monsieur Julien POUPEAU et Madame Nathalie PUDELKO

accompagneront pour assister au 107ème congrès des Maires du 18 au 20 novembre 2025 à Paris,

ACCEPTE que la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE prenne en charge l'intégralité des frais occasionnés par ces déplacements, sur la base des dépenses réelles qui auront été réalisées.

- **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire :

Informé que les travaux du lotissement Les Cavaliers sont presque finis ; la mise en vente des parcelles ne saurait tarder.

- Le sujet de la taxe foncière étant abordé ; le conseil reconnaît que la baisse sur la part communale a permis aux administrés d'être moins impactés par la hausse des bases fiscales fixées par l'Etat qui ne cessent d'augmenter.

et Chabanais),

- Demandent la prise en compte de l'augmentation, de la fréquentation des voyageurs,
- S'opposent à la mise en place de tout le système de billetterie qui constituerait un recul dans la liberté d'accès au réseau SNCF.

- **Mise à jour du tableau des emplois au 1er janvier 2026**

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des situations suivantes :

- De la mutation de M. Bastien ROLLAND AU 1er septembre 2025, adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- De l'avancement de Mme Sandra POUPEAU au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- De l'avancement de Mme Christelle DESCLAVELIERE épouse LEVEQUE au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Il convient de supprimer et de créer les postes en conséquence.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **d'adopter** la proposition du Maire,
- **de modifier** le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2026.

- **Admission en non-valeur : taxes et produits irrécouvrables.**

octobre 2025 communiquant la liste des pièces irrécouvrables pour le budget communal arrêté au 16 septembre 2025.

ATTENDU qu'aucune poursuite ne peut être engagée à l'encontre des débiteurs concernés,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeur des titres pour un montant global de 182.00 euros.

- **Attribution de compensation : révision 2025**

CONSIDERANT que les communes membres doivent se prononcer sur les attributions de compensation votées par l'EPCI,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les attributions de compensation révisées pour l'année 2025

- **Dénomination de voie publique : lotissement « Les Cavaliers »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte la dénomination « Impasse Joséphine BAKER », ainsi que la numérotation des parcelles.

CONSIDERANT le courrier du comptable public en date du 06

■ SÉANCE DU MERCREDI 05 NOVEMBRE 2025

- **Motion pour le maintien des guichets de gare, pour un service ferroviaire qui réponde aux enjeux humains, sociaux et environnementaux.**

C'est pourquoi, les élus de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE :

- Demandent le maintien des services existants en gare,
- Rappellent qu'ils souhaitent un développement de l'offre par l'augmentation des créneaux horaires,
- Refusent la fermeture totale des guichets prévue dans un avenir proche (en 2027 pour Saint-Junien, 2026 pour Aix-sur-Vienne, 2025 pour Ruelle-sur-Touvre, La Rochefoucauld

- **Définition du prix de vente des terrains du lotissement « Les Cavaliers ».**

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement « Les Cavaliers » compte 12 lots à bâtir dont les superficies varient de 580 m² à 1 103 m².

CONSIDERANT les demandes reçues en Mairie, il est nécessaire de fixer le prix de vente des terrains et de lancer la commercialisation des parcelles.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
DECIDE de fixer le prix du m² à 14,00 € TTC

PRECISE que la voirie qui dessert les parcelles restera du domaine public communal.

DESIGNE Maître Julien COULAUD, Notaire à SAINT-JUNIEN, pour la rédaction des actes,

DIT que les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs.

- **Questions diverses**

- Monsieur le Maire :

- Informe le Conseil Municipal que la commune a fait appel à la cuisine centrale de Saint-Junien pour la confection des repas de la cantine depuis le 02 novembre et ce jusqu'à la reprise de la cantinière qui est en arrêt maladie.

Madame Aurélie NOE demande s'il n'y a pas de possibilité de former un autre agent pour la confection des repas pour d'éventuelles absences.

L'assemblée approuve cette suggestion.

- Monsieur Jean-Paul Tournier signale que le traçage du terrain de foot n'est pas satisfaisant, des arbitres en ont fait la remarque et précisé que le prochain match pourrait être annulé si les lignes ne se voyaient pas mieux.

Monsieur Luis DA COSTA (Agent de SAINT-JUNIEN en charge des terrains de sport) est surpris car tous les terrains de sports de la commune sont tracés via le robot-traceur, et qu'il n'a eu aucun retour négatif

par les clubs ou arbitres.

- Madame Annie BOUJU demande où en est l'affaire de la boulangerie.

Monsieur le Maire précise que le dossier avait été ajourné mais qu'il suit son cours.

- Madame Annie BOUJU rappelle que la commune a décidé l'extinction nocturne de l'éclairage public dans un souci d'économie d'énergie, mais demande où est l'économie pour la commune quant à la borne de recharge qui reste gratuite. Elle précise qu'un nombre de véhicules étant régulièrement rechargeés ne sont même pas administrés de la commune ; elle demande à ce que cette borne soit payante et puisse être répertoriée.

Un débat étant ouvert, Monsieur le Maire informe l'assemblée que cela engendrera un coût pour la commune pour le passage payant de celle-ci.

Il demande que le service administratif se charge d'effectuer un bilan et de réaliser une étude du passage au payant.

VISITE SOUS-PRÉFET

Monsieur Aurélien ADAMSKY, Sous-préfet, est venu visiter la commune le 26 novembre. Il a visité la MAM qui est en fin de travaux, le lotissement communal « des cavaliers » qui est complètement fini et il a terminé sa visite par une promenade autour de l'étang de Chaumeix pour voir les différentes infrastructures pour les enfants.



ÉTAT CIVIL 2025

■ Les nouveaux petits Saillatais

- Alexandre, Jean, Ikars CHABASSE, le 31 janvier, 7 rue des étangs
- Artémis PAQUIER ROY, le 4 mars, 1 impasse Bellevue
- Alézio, Daniel, Charles MOREAU, le 13 avril, 22 Anatole France
- Aria, Sylvie, Monique IS-MAEL GASPAR, le 25 juin, 1 rue Anatole France
- Aydan, Tony, Olivier BELAIDOUNI, le 6 novembre, 19 rue Lamartine
- Rose, Christine, Marie GANTEILLE, le 21 novembre, 19 rue du bussard, Chaumeix

■ Ils nous ont quittés

- M Joseph BERNARD, le 13 février, 11 rue Pasteur
- M Charles RANOUILLE, le 28 mai, 3, impasse Edith Piaf
- M Albert, Pierre, Martial, DEL DIN, le 16 juin, 7, avenue Emile Zola
- M Claude, René CREMOUX, le 2 août, 15, rue Arthur Rimbaud
- M Christian, Ernest, Victor BETTON, le 16 octobre, 6, rue des étangs
- M Hubert, Lucien, René REVEILLERE, le 13 novembre, 14 route de la croix du maine

- M Gérard, Raoul, Marcel LAMBERT, le 16 novembre, 58 cité HLM, rue Lamartine

■ Ils se sont unis

- Mme Anne, Evelyne MENDONO et M Guy, Louis BONNEAU, le 7 décembre 2024, 5, rue pasteur
- Mme Jessy, Virginie SOULAT et M Damien, Jean, Maurice COSTE, le 27 septembre, 9, route du bussard

REPAS DES AINES

Le dimanche 2 Mars 2025, le Maire et le Conseil Municipal a invité à la salle des fêtes les 2 Rivières les administrés concernés au traditionnel repas des aînés. Nous étions 105 à nous retrouver autour d'un repas élaboré par le restaurant Le Saint-Laurent.

Nous avons profité d'un agréable moment d'échange et de convivialité avec une animation festive assurée par Jean-Luc et Véronique sur le thème embarquement immédiat.

La municipalité a également distribué 259 colis à nos aînés en fin d'année 2024.

Le prochain pour 2026 aura lieu le 22 Février 2026 avec un nouveau spectacle. Inscriptions à venir.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le nouveau conseil municipal des jeunes a été élu en Mars 2025 avec les sortants : Robin NOE-BOISSOU, Lucas CHABELRNAUD, Mathéo LAVAUZELLE, Elyo HUSS-ZUMSTEG, Zoé BENAIS, et les nouveaux entrants avec Julia GANTEILLE et Maël BENAIS.

Pour leur 1ère apparition, le conseil municipal des jeunes a

assisté aux commémorations du 8 Mai 1945 avec la présence de notre Sous-Préfet, M. Aurélien ADAMSKY.

Tout au long de l'année, ils ont participé aux manifestations des associations de la commune et aussi au marché festif du 4 Juillet 2025.

Comme l'année dernière pour le Téléthon, ils ont géré un château gonflable prêté par le

TICKY PARC et sous la tutelle d'un membre du bureau de Familles Rurales.

Ils ont concrétisé leur projet de rénover la salle de la garderie de l'école. Merci et bravo pour leurs investissements.

La municipalité et les administrés leur souhaitent tous leurs voeux de réussite pour leurs 2 années de mandat avec beaucoup d'autres projets.





DEPART DE LA DIRECTRICE DE L'ECOLE MME KARINE BERNARD

En 2024, la commune avait dit au revoir à maitresse Laurence et en 2025, elle dit au revoir à la directrice Mme Karine Bernard.

L'école gardera la trace de Mme Bernard par la qualité de son enseignement et de son engagement auprès des enfants, ce qui en a fait la bonne réputation.

Après 17 ans de présence et d'enseignement, Mme Bernard a fait le choix d'un autre

projet professionnel. A l'occasion d'un conseil municipal, la commune l'a chaleureusement remercié pour son travail et son engagement auprès de la commune et des enfants et lors du spectacle de fin d'année, tous les élèves de l'école lui ont rendu hommage avec une belle chanson et des cadeaux préparés par les enseignants et les parents d'élèves.

Un grand merci et nous lui

souhaitons tous nos voeux de réussite pour ses nouveaux projets.



MARCHÉ FESTIF 2025

Le vendredi 4 juillet 2025, la commune a organisé pour la 4ème année, un marché festif sous couverture de la communauté de commune de la POL Porte Océane du Limousin. Douze exposants et producteurs locaux étaient présents pour vendre leurs produc-

tions et en profiter sur place. M et Mme RIBADIERE de Lessac, producteurs de viande de porc, et Mme CARRIER Martine de Saint Maurice des Lions, productrice de viande d'agneaux, ont participé pour la 1ère fois. Cette soirée était animée par

le groupe ODEMAN RIVER pour une animation musicale et festive offerte par la POL. Le prochain marché festif aura lieu le vendredi 5 Juillet 2026.

Venez nombreux pour profiter des bons produits locaux.



INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à s'inscrire sur la liste électorale en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

**A la maison du département
de Saint-Junien**
2 rue Alfred Musset
87200 Saint-Junien
Tél : 05 55 43 06 06
Fax : 05 55 43 00 60

Ou sur rendez-vous :
2^{ème} mardi de 10h à 12h
Bureau n°2 : rue Jean-Baptiste Clément, Saillat sur Vienne

Antenne sociale du Dérot
87200 Saint-Junien
Mme Laetitia DEFAYE,
référente autonomie
Tél : 05 55 71 99 83
E-mail : laetitia.defaye@haute-vienne.fr
Permanence sur RDV :
Mardi de 9h00 à 12h00



CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE LIMOGES

Depuis le 1^{er} janvier 2001, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr>
En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial - 87000 Limoges
Accueil téléphonique uniquement :
05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00
Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr



TARIFS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2025**■ Tarifs salle Jean-Baptiste Clément**

SALLES		Tarifs résidents	Tarifs hors communes
Grande Salle et Office :	- Journée - Semaine	50 euros 100 euros	128 euros 255 euros
Bureaux :	- Journée - Semaine - Mois	15 euros 50 euros 100 euros	31 euros 102 euros 204 euros

■ Tarifs salle « Les deux rivières » et le chapiteau

LOCATIONS	Tarifs résidents	Tarifs hors communes
Chapiteau	50 euros	82 euros
Frigo (si location du chapiteau)	50 euros	51 euros
Grande salle + Bar (pour les bals)	170 euros	357 euros
Grande salle	100 euros	255 euros
Grande salle	50 euros /jour	102 euros
Bar	70 euros	102 euros
Cuisine	85 euros	122 euros
Salle Maurice Maurellet	50 euros /jour	82 euros /jour

A chaque location, une caution vous sera demandée par chèque. Le montant de celle-ci est le double du tarif de votre location.

■ Tarifs de la cantine et de la garderie**Cantine :**

- Enfants de la commune : **1,70 €**
- Instituteurs : **4,40 €**

Garderie : 0,75 €

- Horaires :
7h15 le matin - 18h30 le soir

Il est rappelé aux parents qu'à chaque rentrée scolaire, la Mairie fait distribuer le règlement de la cantine et de la garderie, règlement à faire lire aux enfants et à respecter tout le long de l'année.

AIDES DE LA COMMUNE**1. AUX FRAIS DE SEJOURS :**

La commune offre une participation aux familles pour les centres aérés de Saint-Junien, de Babaudus à Rochechouart et ALSH Chaillac sur Vienne ; tout organisme agréé par Jeunesse et Sport, Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne ; association « Familles Rurales » et les séjours linguistiques, ou voyages divers organisé par les établissements scolaires secondaires et lycées où ils sont scolarisés, à hauteur de 10 € par jour, par enfant avec un maximum de

30 jours par année civile. La participation est versée directement aux familles concernées sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB.

2. AIDE VELO ELECTRIQUE :
200 € sous condition et sur dossier à retirer à la Mairie.

3. FRELONS ASIATIQUES :
50 € remboursés sur présentation de la facture de l'intervention de la destruction de l'essaim.

4. PERMIS DE CONDUIRE :
500 € seront attribués et versés après avoir complété une demande retirée

au préalable au secrétariat de la mairie et sur production des justificatifs demandés.

Cette aide est destinée aux administrés âgés de 17 à 21 ans, passant leur permis de conduire catégorie B pour la première fois et pouvant justifier d'être résident sur la Commune depuis au moins 2 ans, sans conditions de ressources. Elle ne pourra être versée qu'une seule fois par personne. Pour tous renseignements, adressez-vous à la Mairie.

CALENDRIER DE COLLECTES DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2026

- SERVICE DE LA POL :

Calendrier des collectes des gros encombrants de la POL : la communauté de commune nous a transmis les dates suivantes : les **jeudis 15 Janvier, 12 Février, 12 Mars, 16 Avril, 21 Mai, 11 Juin, 9 Juillet, 13 Août, 10 Septembre, 8 Octobre, 19 Novembre et 10 Décembre**.

Il est obligatoire de s'inscrire en mairie (05 55 03 41 82) ou au service des ordures ménagères de la POL (05 55 71 78 78) au moins une semaine avant la date choisie de la collecte.

Les déchets doivent être déposés sur le domaine public la veille du jour de collecte après 19h.

JOURS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2026

communes	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Saint-Junien (bourg)	jeudi 8	jeudi 5	jeudi 5	jeudi 2	jeudi 21	jeudi 6	jeudi 2	jeudi 6	jeudi 3	jeudi 1	jeudi 5	jeudi 3
Chaillac sur Vienne												
Saillat sur Vienne	jeudi 15	jeudi 12	jeudi 12	jeudi 16	jeudi 21	jeudi 11	jeudi 9	jeudi 13	jeudi 10	jeudi 8	jeudi 19	jeudi 10
Saint-Junien(campagne)												
Saint-Martin de Jussac												
Javerdat												
Oradour sur Glane	jeudi 22	jeudi 19	jeudi 19	jeudi 23		jeudi 18	jeudi 23	jeudi 20	jeudi 17	jeudi 15	jeudi 26	jeudi 17
Saint-Brice sur Vienne												
Saint-Victournien												
Chéronnac												
Les Salles Lavauguyon												
Rochechouart	mercredi 28	mercredi 25	mercredi 25	mercredi 29	mercredi 20	mercredi 24	mercredi 29	mercredi 26	mercredi 30	mercredi 28	mercredi 25	mercredi 16
Vayres												
Videix												

- SERVICE DE LA MUNICIPALITE DE SAILLAT SUR VIENNE :

Pour les personnes à mobilité réduite et/ou ne pouvant se déplacer, la Mairie de Saillat sur Vienne organise 1 fois par semestre la collecte de petits encombrants (exemples : petits électroménagers, petits meubles) : **MERCREDI 18 MARS ET MERCREDU 14 OCTOBRE 2026**.

Ce ramassage se fait par les agents de la commune après inscription obligatoire auprès de la Mairie sur place ou par téléphone au 05 55 03 41 82 avec une liste des encombrants et au moins une semaine avant la date choisie.

Les déchets doivent être déposés sur le domaine public la veille du jour de collecte après 19h.

Nous informons les administrés que si nous trouvons des sacs poubelles aux points de recyclage, nous les ouvrirons pour identifier les propriétaires et des plaintes seront déposées en gendarmerie.

Les déchets doivent-être déposés sur le domaine public la veille du jour de collecte après 19H.
 Nous informons les administrés que si nous trouvons des sacs poubelles aux points de recyclage, nous les ouvrirons pour identifier les propriétaires et des plaintes seront déposées en gendarmerie.



Panneau Pocket

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez gratuitement l'application
- 2 Recherchez votre Commune ou votre Code Postal
- 3 Cliquez sur le  pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi

Ministère des armées - SGA - 07/04/2019

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

- 1 L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{re})
- 2 Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3 La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

COURSE DE VELO : GENTLEMAN SAILLAT SUR VIENNE LE 4/10/2025

Souvenir Joseph Oliveira

Le 4 Octobre 2025, la commune de Saillat a eu le privilège d'accueillir la course de vélo La Gentleman, Souvenir Joseph Oliveira, organisée par le CRC LIMOGES 87 pour une belle journée sportive et conviviale pour la dynamique du territoire.

Le duo Guillaume Gerbaud et Nicolas Hamon (TEAM U - LH) s'impose au scratch et au challenge des gentlemen organisé par l'ECA.

Nous remercions tous les participants et les organisateurs d'avoir choisi Saillat pour leur course cette année et serions ravis de les accueillir à nouveau.



INAUGURATION DU NOUVEAU DOJO

Grâce aux Jeux Olympiques de Paris 2024 et à l'opération 1000 Dojos en France, la commune de Saillat avec le CLUB DE JUDO DE SAINT JUNIEN, ont obtenu un nouveau DOJO dans la salle de gym en dessous de l'école grâce à son pré-

sident M. HYVERVAUD. Nous en avons fait l'inauguration le 21 décembre 2024 avec la présence du club de St Junien, son équipe et quelques licenciés. De nombreux élus locaux étaient également présents.

Nous avons pu assister à une démonstration de judo de certains licenciés et profiter d'un vin d'honneur. L'école et d'autres associations de la commune de Saillat continuent de profiter des installations.



INAUGURATION DU CENTRE BOURG SAILLAT LE 5.04.2025

Après 9 mois de travaux, nous avons inauguré le 5 avril le nouveau centre bourg modernisé avec la présence du Sous-Préfet de Rochechouart, M. Aurélien ADAMSKI.

En présence aussi des Sénateurs, Mme Isabelle BRIQUET et M. Christian REDON-SARRASY, le Député M. Stéphane DELAUTRETTE, les Conseillers Départementaux M. Pierre ALLARD et Mme Sylvie TUYERAS, le Président de l'association des Maires de la Haute-Vienne M. Philippe BARRY, les élus de la communauté de commune Pol, les élus de la commune et les administrés de Saillat sur Vienne, plusieurs discours ont été

prononcés pour féliciter la commune d'avoir embellie et modernisé le bourg. Des bâtiments ont été rasés, le carrefour a été modifié, la place du monument aux morts restructurée et la place de Mairie transformée et végétalisée pour donner un nouveau visage

au cœur de notre commune.

Après les discours, un vin d'honneur, préparé par le restaurant le St Laurent, a été offert aux invités et pendant lequel tout le monde a profité d'un moment de convivialité et de fête.



L'ÉCOLE

Cette nouvelle année scolaire est d'abord marquée par un grand changement au sein de l'équipe enseignante, avec le départ de Mme Bernard après 17 années scolaires passées en tant que directrice à l'école de Saillat-sur-Vienne.

Son chemin professionnel a pris une autre direction, mais elle restera pour longtemps associée à notre école. Nous pensons à elle à l'écriture de cet article et lui souhaitons le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

Qui dit départ dit arrivée : Mme Tricard, déjà connue des élèves depuis l'an dernier puisqu'elle assurait la décharge de Mme Bernard, a pris la classe de maternelle. La direction est assurée par Mme Hallais. A la rentrée de septembre, l'école comptait 66 élèves, avec une classe de maternelle (PSMS-GS), une classe de CP/CE1/CE2 et une classe de CE2/CM1/CM2.

Comme chaque année, les élèves retrouveront des moments bien connus et très appréciés d'eux :

- la natation pour les élèves du CP au CM2 jusqu'à début décembre, à la piscine de Saint-Junien, qui permet à nombre d'entre eux de valider l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité ;
- la participation à la semaine du goût pour les 3 classes : les élèves ont préparé un plat à la cantine avec la cuisinière de la cantine, Sandrine Aumond.

Les maternelles ont confctionné des pizzas ;

Les CP/CE1/CE2 ont préparé un carotte cake ;

Les CE2/CM1/CM2 ont cuité des champignons farcis.

Tous les convives de la cantine se sont régalaés. Cette belle réussite nous encourage à organiser un nouvel atelier cuisine au printemps.

- en plus des ateliers réalisés avec Sandrine, les élèves de la classe de maternelle cuisineront à l'école une fois par période pour fêter les anniversaires de la classe ;

- à partir du mois de janvier les élèves de la classe de CE2/CM1/CM2 iront chaque jour lire

une histoire aux élèves de maternelle en début d'après-midi ;

- les interventions en musique de S. Postel, reprendront à l'école à partir du mois de février

dans les 3 classes ;

- une séance cinéma à l'oc-

casion de Noël est organisée pour tous les élèves de l'école ; - en fin d'année, les CM1/CM2 assisteront à une représentation théâtrale dans la cour du château de Rochechouart organisée par le théâtre de La Mégisserie.

Cette année, les élèves découvriront l'écrit dans l'art à travers l'histoire dans le cadre d'un

projet pluridisciplinaire mené dans les 3 classes, avec notamment la lecture d'albums et de documentaires, l'écoute de musiques, la pratique de chants, et l'écriture de poèmes. Comme chaque année, les élèves recevront la visite du Père Noël qui leur apportera un

cadeau et ils bénéficieront d'un goûter de Noël, tous deux offerts par la mairie.

L'année scolaire se terminera en beauté par le traditionnel spectacle de fin d'année à la salle des fêtes.



ECOLE LABEL E3D

Cette année 2025 est marquée par la labellisation de notre école avec le LABEL ECOLE E3D niveau 1.

Cette labellisation E3D (École/Établissement en Démarche de Développement Durable) a été développée par le ministère de l'Education Nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche de développement durable.

Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à connaître et comprendre les

enjeux du développement durable pour pouvoir agir, que ce soit au quotidien à l'école, mais aussi tout au long de la vie. La démarche E3D contribue ainsi à la formation de citoyens informés, critiques et engagés, amenés à être force de proposition et acteurs de la transition écologique.

Notre école avec l'ancienne directrice Mme Bernard et les enseignants ont monté un dossier et après étude, notre école a obtenu le niveau 1. Nous comptons sur notre nouvelle directrice Mme Hal-

lais pour continuer sur cette bonne voie et obtenir les validations des autres niveaux. Cette labellisation est un atout majeur pour notre école qui reste le cœur de la commune.



NUITS MUSICALES DE CIEUX

Pour la quatrième année, la commune a accueilli le jeudi 7 août, à la salle Jean Baptiste Clément un concert gratuit, dans le cadre du festival des nuits musicales de Cieux.

Le duo pasion andaluza, un guitariste et un pianiste ont enchanté les spectateurs, venus nombreux, avec de la musique traditionnelle, classique et populaire



NOURRISSAGE DES CHATS ERRANTS

Bien que cette pratique soit motivée par de bonnes intentions, le nourrissage des chats errants peut entraîner des problèmes de santé publique et de cohabitation.

L'article 120 du règlement sanitaire du département prévoit une interdiction de jeter ou de déposer des graines ou nourriture, en tous lieux ou

établissements publics, susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons. De plus cet acte est passible d'une amende de 450€ comme le prévoit l'article 131-13 du Code Pénal.

Il est demandé aux administrés de la ville de Saillat sur Vienne de cesser de nourrir

ces animaux et de respecter les règles de sécurité essentielles à la vie en communauté.

Avec l'association MISTIGRI, nous avons procédé à 3 campagnes de stérilisation en 2025 de nombreux chats errants pour endiguer la prolifération de ces chats. Au total, nous avons fait stériliser 6 femelles et 9 mâles.

TÉLÉTHON 2025

Le samedi 29 Novembre, à la Salle des fêtes les 2 Rivières, les associations de Saillat sur Vienne se sont réunies pour organiser des animations et récolter des dons pour le Téléthon.

On a pu piloter un drône avec Limouzi Drone Racing, manger de succulentes gaufres faites par les Cheminée du Rock, profiter de la vente de produits de l'association, d'un concours de gâteaux et de pulls moches de Noël par l'Association des 100 ans. L'association Familles Rurales a proposé un challenge sportif avec le coach BASTIEN COUTET du club des sports de St Junien, de 4 dictées et des parties de Uno et de Belote. Dans la grande salle des fêtes, on a pu aussi profiter du château gonflable géré par le conseil municipal des jeunes (sous la tutelle de Familles Rurales) et prêté par le Ticky parc. La MAM L'Envol des Choupissons a proposé un parcours de motricité pour les plus petits. La buvette a été tenue par la Fnaca.

Le concours de Pulls Moches de Noël organisé par les et le concours de gâteaux par l'Association des 100 ans où les jurés se sont régalaés et ont eu du mal à départager les concurrents, ont eu un beau succès.

Le soir, le groupe Candy Bar et X6 nous a fait profiter de reprises Pop Rock et de création originales.

Le club de Foot de Chaillac/Saillat a participé avec la recette de leur buvette de 120 € lors du match contre Veyrac où les joueurs ont gagné 3-2.

Familles Rurales a aussi participé en reversant 2 séances de gym et des dons d'adhérents.

Les autres associations comme La Pétanque et le Cheval ont participé à leurs manières en déposant un chèque dans l'urne de la Mairie.

Cette année au total nous avons récolté environ 1200 €.

La récolte des cartons tout au long de l'année est une fois encore au rendez-vous pour le Téléthon.

Nous remercions chaleureusement tous les saillatais et autres visiteurs pour leur participation.

L'année prochaine nous répondrons également présents pour proposer autant de belles animations.

Bravo aux bénévoles et à leurs investissements pour faire avancer la recherche.

Téléthon



Vendredi 21 mars à la caserne des pompiers de Rochechouart
Remise de chèque de 36 500
2ème caserne de France
Environ 250 tonnes



Cette année nous avons récolté 6,9 Tonnes (6.7 T en 2024) de cartons et de papiers. Merci à toutes les personnes qui déposent régulièrement tous les premiers samedis de chaque mois. La municipalité remercie Mr Granet Christian, Dijoux Joël, Maillet Henri et Didier Vallet et les agents du service technique pour le chargement et le transport.

LES PERMANENCES 2026 A LA GRANGE DE CHAUMEIX DE 11H A MIDI : 7 FEVRIER, 7 MARS, 4 AVRIL, 2 MAI, 6 JUIN, 4 JUILLET, 1ER AOUT, 5 SEPTEMBRE, 3 OCTOBRE, 7 NOVEMBRE ET LE WEEK END DU TÉLÉTHON

PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE SAILLAT-SUR-VIENNE

FOOTBALL CLUB CHAILLAC-SAILLAT

M. LIMOUSIN Sébastien
2 Allée des Giroflées
87200 CHAILLAC-SUR-VIENNE
Tél. : 05.55.35.36.38 ou 06.16.06.17.14
Mail : seblim@live.fr

ASSOCIATION FAMILIALES RURALES

M^{me} NOE Aurelie
3 Place de la Mairie
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 06.77.94.12.63
Mail : famillesruralessaillat@gmail.com

AMICALE DU CHEVAL

M. Laurent POUMEY
Tél. : 06.45.24.61.10
Mail : laurent.poumey@gmail.com

TENNIS-CLUB

M. DESBOURDELLES Alain
Mail : alainddd87@gmail.com

SOCIETE DE PECHE « Les Cormorans »

M. DUBOURG Sylvain
rue de la Croix du Maine
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 07.44.99.57.20

Mail : cormorans.saillat@gmail.com

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE

MR GRANET Matthieu
7, allée du Queroix
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 06.10.87.45.62

Mail : granetmatthieu@gmail.com

CLUB PETANQUE

M. POPINET Emmanuel
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 06.10.76.36.06

Mail : manu.petanquesaillat@outlook.fr

F.N.A.C.A.

M. DUCHAMBERT Claude
29 avenue de la Gare
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
duchambon.claude@orange.fr

TIR A L'ARC

Mr MAYADE Sébastien
43 rue des Grillas
87310 COGNAC-LA-FORÊT
Tél. : 06.63.24.51.65
Mail : assj.tiralarc@gmail.com

CHEMINEES DU ROCK

Mr AUGAY Deny
Tél. : 06.13.92.45.00
Mail : leschemineesdurock@gmail.com

100 ANS SAILLAT SUR VIENNE

M MARTIAL David
1, Place de la mairie
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 06.65.45.62.39
Mail : 100ans.saillat@gmail.com

LA MAM DES CHOUPISSONS

M^{me} CHOISY Carine
Tél. : 06.34.41.62.71
Mail : maisonassmat87720@gmail.com

LIMOUZI DRONE RACING

M. ANDRAUD Nicolas
Tél. : 06.85.59.20.16
Mail : limouzidroneracing@gmail.com

CLUB CIRCUIT 24

M. MURAT
Tél. : 06.07.88.86.94
Mail : circuit24club@gmail.com

FESTIVITES SAILLATAISES

M. BRONDEUR Christophe
Avenue de la Gare
87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
Tél. : 06.18.47.10.25
Mail : festivitessaillataise@gmail.com

TIR À L'ARC

Le club de tir à l'arc de A.S. Saillat, a cette année encore, participé à de nombreux concours dont certains au niveau National avec d'excellents résultats.

Entre autres, le Parcours France indoor FFTL (France Field Tir Libre) à Saint Junien du 28 au 30

Novembre, avec six archers qui représentaient notre club. Ils ont tous réalisés de très bon résultats

dans leur catégorie respective : Elie Valeille Manet 1er, Cyril Beyly 4ème, Patrice Eclaircy 1er, Anaïs Beyly 2ème, Dominique Lauradoux

1er, Matheo Corgne 1er

Et au Parcours France extérieur avec sept archers :

Michel Pechmajou 1er, Elie Valeille Manet 1er, Bertard Chirol 4ème, Patrice Eclaircy 3ème, Steven

Palin 7ème, Matheo Corgne 2ème, et un abandon sur blessure.

Pour l'année passée, nous avons organisé un concours

FFTL à l'étang de Chaumeix et un concours FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc) sur notre terrain, qui ont été tous deux de franches réussites.

Toutes ces manifestations n'ont été possibles que grâce à la mairie de Saillat sur Vienne, à ses équipes

techniques. Le club se joint à moi pour remercier la municipalité ainsi que tous les employés

municipaux pour leur aide dans l'organisation de nos différents concours. De même le club remercie

ses sponsors pour leur soutien et leur confiance au fil des années.

Un merci particulier à la famille CHABASSE pour le prêt du terrain d'entraînement de Chaumeix.

Les membres du bureau tiennent à saluer les bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année

pour la bonne tenue du club et la réussite des différents évènements.

ments.

Pour l'année à venir, nous prévoyons l'organisation de trois concours sur la commune : un FFTL et deux FFTA, ainsi que l'organisation se notre tir à l'oiseau au mois de Mai.

Pour 2026, nous présentons une bonne année sportive à toutes les associations ainsi que tous nos

vœux de réussite dans l'organisation de vos futurs évènements qui contribueront au rayonnement de la commune de Saillat sur Vienne.

De même nous souhaitons une très bonne et heureuse année à toutes et tous.

Les dates importantes de 2026 : 19 et 20 Avril concours FFTL Officiel étang de Chaumeix

30 Mai Tir à l'oiseau terrain d'équitation

5 Juillet concours FFTA étang de Chaumeix

13 Septembre concours FFTA étang de Chaumeix



FESTIVITÉS SAILLATAISE

Ce début d'année a été riche en événements conviviaux et festifs, organisés avec enthousiasme par notre association.

En janvier, nous avons eu le plaisir de proposer une après-midi jeux de société animée par Sabrina de Oika Oika. Un moment chaleureux qui a permis aux petits comme aux grands de découvrir de nouveaux jeux et de partager rires et complicité autour des tables.

Au mois de mars nous avons pu organiser une soirée discothèque qui a rassemblé près d'une centaine de participants.

Une ambiance électrique, de la musique entraînante et une piste de danse toujours pleine ont fait de cette soirée un véritable succès.

Nous avons également eu l'honneur de chapeauter le loto des Miss du Limousin, une expérience originale et conviviale, marquée par de beaux échanges et une belle énergie collective. En mai, passionnés de belles mécaniques et curieux se sont retrouvés lors de notre rassemblement auto-moto, qui a rencontré un vif succès grâce à la diversité des véhicules exposés et à l'enthousiasme des partici-

pants.

Et pour clôturer ce week-end festif, le lendemain s'est tenu un videgrenier qui a attiré des visiteurs en quête de bonnes affaires et de convivialité.

Enfin, au mois de novembre, une soirée déguisée a été organisée, offrant à chacun l'occasion de laisser libre cours à son imagination et de partager un moment festif et coloré dans la bonne humeur.

Merci à ceux et celle qui contribue au bon fonctionnement de notre association.

L'équipe des Festivités Saillataise.



AMICALE DU CHEVAL

L'Amicale du Cheval & du Poney a organisé sa traditionnelle fête du cheval le 1er Mai. Cette année, le beau temps a été de la partie et a permis le bon déroulement des spectacles proposés. Un nouvel artiste est venu réaliser de la voltige équestre, du travail en liberté avec ses chevaux, un moment unique de passion et de performance.

Les cavaliers du centre équestre des Lacs de Haute Charente ont proposé des spectacles équestres tout l'après-midi. Des carrousels en musique avec les

cavaliers costumés en proposant des reprises de dressage et d'obstacle.

Cette année, pour changer des balades à dromadaire : des balades à cheval ou à poney étaient également proposées et ont connues un vif succès. Le matin, la randonnée qui regroupait les cavaliers, cyclistes et marcheurs a réuni les habitués.

Le concours hippique annuel s'est déroulé le dernier week-end de septembre. 94 cavaliers sont venus participer aux 23 épreuves étagées durant

le week-end avec la fameuse épreuve nocturne du samedi soir. Cette année nous avons proposé un repas moules-frites le samedi qui a plu à tous les participants.

Les mêmes choses seront reconduites en 2026 avec le concours hippique le week-end des 19 & 20 septembre 2026.

Un grand merci aux bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Un autre grand merci à la Mairie de Saillat pour son aide et son soutien.

L'ENVOL DES CHOUPISSONS

Après plus de 2 ans de concertations, paperasse, aléas, commissions, travaux, réunions, ..., la Maison d'Assistantes Maternelles «L'Envol des Choupisons» ouvrira ses portes début 2026.

Nous proposerons une amplitude horaire de 3h30 à 21h afin de répondre aux besoins atypiques des familles et souhaitant un accueil individuel tout en étant collectif.

Individuel, par son fonctionnement similaire à celui d'une assistante maternelle à son domicile et collectif, puisque 4 assistantes maternelles sont réunies dans un même lieu. Lieu pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants simultanément.

Néanmoins, l'équipe a fait le choix d'en accueillir que 12 en continu; 16 étant sur des créneaux ponctuels ou occasionnels (croisement de faction, changement de planning par

exemple).

Nous travaillons toutes autour d'un même projet d'accueil, tout en restant référentes des enfants pour lesquels nous avons signé le contrat de travail avec les familles.

Les aides (CMG, crédit d'impôt) sont identiques à l'accueil à domicile.

Afin de faire vivre la MAM et offrir diverses animations aux Choupisons accueillis, l'association « La MAM des Choupisons» mènera plusieurs actions dont le Marché de Noël le 1er dimanche de décembre.



LES CHEMINÉES DU ROCK

La 16ème édition du festival Les Cheminées du Rock a été placée sous le signe du changement. Le contexte économique et culturel morose qui sévit depuis plusieurs années a obligé l'association à faire des choix pour la survie de l'événement. Cette année l'ensemble des concerts a donc eu lieu sur la scène extérieure du festival, dans un site toujours ouvert à tous, mais sur participation libre et consciente de chacun – sans billetterie ni réservation – grâce à une urne placée à l'entrée du festival.

Autre changement, la programmation qui a été réduite avec huit groupes (quatre par soir) accompagnés des DJ sets de St Père la Mute et de Mark Apeupret (one man band). Mais la quantité ne faisant pas la qualité, les amateurs de rock ont pu profiter comme chaque année de prestations toutes aussi décoiffantes les unes que les autres ! La part belle a été faite

aux groupes locaux avec le duo endiablé de DIRTY RODEO et le groupe SEVERED (ex No Glory) venus de Limoges ; les poitevins de SKIVERS et leur garage punk qui fait bouger les guiboles ; et bien sûr FAKTORY qu'on ne présente plus à Saillat-sur-Vienne.

Concernant les groupes nationaux, ALEA JACTA EST nous a fait l'honneur de venir secouer le public avec son metal hardcore qui sillonne les routes depuis 20 ans ; le trublion ARNO FUTUR (échappé des Sales Majestés) a pu partager ses textes engagés accompagné de ses talentueux musiciens ; et le trio GUERILLA POUBELLE avec son live explosif regroupant des chansons qui sonnent comme des hymnes punk. Enfin, on doit ce qui a été reconnu comme la prestation du week-end au duo KNUCKLE HEAD qui a tout balayé sur son passage avec son rock stoner enragé, et conquis

aussi bien le public que les bénévoles. Un groupe à suivre assurément !

Nouveauté 2025 : le OFF du festival qui, emmené par une bande de bénévoles survoltés, a rythmé le samedi au fil d'une joyeuse déambulation allant du réveil des campeurs, au Café d'ici pour le petit déj, puis sur les bords de la Gorre, le tout agrémenté d'un « pogofit », d'une batucada recyclée et d'un blind test, entre autres.

Comme chaque année, les spectateurs a pu flâner sur un site extérieur décoré et aménagé façon « Cheminées du Rock », entouré de stands d'artisans venus présenter leurs savoir-faire.

Le public a répondu présent avec une fréquentation de 1500 personnes sur le week-end, ce qui est équivalent voire mieux que certaines années précédentes, et prouve la fidélité des festivaliers et des habitants de la commune, tous attachés à faire perdurer l'événement. Cette édition a été une belle réussite, motivant toujours plus les membres de l'association et les bénévoles à poursuivre cette belle aventure commencée en 2008.

Rendez-vous donc les vendredi 7 et samedi 8 août 2026 pour une 17ème édition tout aussi rock'n'roll !



- Contact de l'association :
leschemineesdurock@gmail.com
- Page FB : facebook.com/leschemineesdurockfestival
Site internet : leschemineesdurock.wixsite.com/festival

FOOT

La saison qui s'est s'achevée est une véritable réussite. Je suis très fière de vous annoncer que nous avons accompli quelques choses de remarquable. Finir Premier de notre Championnat en restant invaincus, sans aucune défaite et une prouesse footballistique exceptionnelle. Un immense bravo à vous tous du fond du cœur. Sur l'ensemble de la saison, nous avons enregistré 18 victoires, 2 matchs nuls et 0 défaite. Nous sommes Champions de 4ème division départementale et également meilleurs premiers de toutes les poules confondues de cette division. C'est un exploit collectif à souligner avec force et nous l'avons fait tous ensemble. Tous les

joueurs du FCCS ont donné énormément avec courage, rigueur et passion et on fait honneur à nos couleurs et Je les félicite très chaleureusement. Je tiens également à remercier nos entraîneurs Jérôme et Nono pour leur engagement de leur travail et de leur relation exceptionnelle avec les joueurs. Votre esprit d'équipe a été déterminant et un pilier de notre succès. L'année prochaine, l'équipe montera en 3ème division avec l'ambition de renforcer l'effectif. Nous allons créer une deuxième équipe, qui évoluera en 5ème division. Je n'oublie pas tous les dirigeants du FCCS pour leur soutien au quotidien, leur travail dans l'ombre et leur présence constante de

leur dévouement et de leur bonne volonté précieuse pour le club et Je vous adresse tous mon respect. Une pensée à notre arbitre Manu Rouvière, pour sa disponibilité, son sérieux et qualité de nos échanges. Son rôle est essentiel et j'en suis très reconnaissant. Et enfin je remercie les deux Municipalités de Saillat et de Chaillac et plus particulièrement à Mr Cluzeau Maire de Saillat et Mr Granet maire de Chaillac, pour leur soutien, leur dialogue et leur efficacité tant pour la tonte des terrains et le traçage ainsi que pour l'éclairage des deux stades et leur présence à nos côtés. Un grand merci pour tous.

Sébastien Limousin Président du FCCS.



titre de CHAMPION DIVISION DÉPARTEMENTAL 4 De la Haute-Vienne à Limoges Beaulanc



Emmanuel Rouvière notre arbitre du club qui a reçu une médaille d'argent honorifique pour ses 26 ans au service du club par le district de la Haute-Vienne a la demande du club



LIMOUZI DRONE RACING : BILAN DE L'ANNÉE 2025 ET PERSPECTIVES 2026



L'année 2025 a marqué un changement important pour le Limouzi Drone Racing avec l'arrivée d'un nouveau président, Nicolas Andraud. Le club a poursuivi ses activités sportives en prenant part à plusieurs manches officielles du Championnat de France de Drone Racer.

Nous avons également effec-

tué des entraînements en intérieur avec des drones Tiny ultra-light, une formule appréciée pour progresser dans de bonnes conditions. Le 29 novembre, le club a participé au Téléthon, l'occasion de faire découvrir notre discipline au public et notre engagement solidaire.

Pour 2026, nos objectifs sont de continuer à faire vivre ce club

historique de Haute-Vienne, d'encourager la pratique chez les jeunes et de viser un podium vétéran lors du Championnat de France.

Le Limouzi Drone Racing reste ouvert à celles et ceux qui souhaitent découvrir ou approfondir la pratique du drone sportif. Et nous remercions la collectivité pour son soutien.

FAMILLES RURALES

Cette année c'est 53 familles représentant 158 personnes adultes et enfants.

C'est 11 administrateurs qui gèrent l'administratif, le financier et les actions auprès des adhérents.

Familles Rurales est toujours le relais de la permanence du consommateur afin d'aider à défendre ses intérêts.

Familles Rurales Saillat sur Vienne existent pour apporter du soutien aux familles : Soutien social, culturel, intergénérationnel et pédagogique.

Ci-après des exemples d'activités et animations que nous avons proposées en 2025 et que nous proposerons pour 2026 :

- Les ateliers créatifs du lundi après-midi, ateliers jeux du jeudi après-midi, Lire et faire lire tous les lundis après l'école, gratuit et ouvert à tous
- Les sorties piscine le mardi tous les 15 jours, et dans un plan d'eau en été : 3€ par personne, ouvert aux adhérents
- La gym bien être le LUNDI à 13H30 et Les cours de fitness le JEUDI soir à 19h – 5€ la séance
- Ludothèque La Roulotte St Junien : nous avons un abonnement annuel et les adhérents peuvent y aller gratuitement sur le temps public le mercredi et le samedi de 14h à 18h
- Février 2025 : pour la 1ère fois nous avons fait une sortie à la neige au Lioran pendant les vacances d'hiver
- Après-midi crêpes et jeux le 8.03.2025 avec jeux traditionnels et concours de Mario Kart sur la console Switch
- Pâques : Chasse aux œufs au parc de la Gorre à Saillat
- 14.06.2025 : Visite des

Thermes de Chassenon avec atelier fouilles archéologiques

- Barbecue le 27.06.2025 pour fêter la fin de l'année scolaire avec animation Karaoké et château gonflable
- Escapade Familiale à Vulcanaia le 5.07.2025
- LAC DE ST YRIEX EN CHARENTE avec piscine l'après-midi avec aussi l'Aquaparc (structures gonflables sur l'eau)
- Les samedis malins, les 3èmes samedis de chaque mois et pendant les vacances scolaires avec des activités culturelles, sportives, et surtout ludiques : patinoire, cinéma, escalade, terra aventura, vélo rail ...
- Un Vide ta chambre le 9.11.2025 : Vide grenier en intérieur à la grande salle des fêtes les 2 Rivières.
- Théâtre : EDMOND ou la naissance de Cyrano, avec la troupe GARANCE
- Participation au Téléthon le 29.11.2025 : avec un challenge sportif, des dictées et des parties de Uno et de belote
- Participation au Marché de Noël du 7.12.2025 avec l'Association des assistantes maternelles L'Envol des Choupisons où nous avons proposé des ateliers créatifs sur le thème de Noël

Pour 2026, nous espérons proposer ces mêmes activités et de nouvelles pour varier les plaisirs et pour notre escapade familiale nous pensons par exemple à la citée de l'Espace à Toulouse.

Cette année, 4 de nos adhérentes historiques ont fêté leurs 90 ans et plus : Mme

Annie Rulmont, Mme Simone Chapelle, Mme Jacqueline Desbordes et Mme Yvette Lamouliate. Elles ont profité d'un après-midi à Rochechouart au Gite du Manoir des Perrières.

Nous avons ouvert une cagnotte en ligne et fait des appels aux dons pour changer notre bus Mercedes vieillissant. Ce projet se concrétisera courant du 1er trimestre 2026. On croise les doigts. Avoir un bus pour l'association caractérise nos fondamentaux comme lutter contre l'isolement et permettre la mobilité à des familles.

Le but de notre association est de soutenir les familles en leur donnant accès à des activités qu'elles ne pourraient se payer seules mais c'est aussi de faire vivre notre territoire pour le dynamiser.

Nous avons beaucoup d'idée et souhaitons vivement les partager avec vous.

La carte familiale (1 par famille) est en vente à l'association, 3 Place de la Mairie, est à 27 € pour 2025. Elle est valable dans toutes les associations familiales.

Nous remercions nos différents partenaires : La Mairie, CAF, UDAF, CDOS qui sont toujours là pour nous soutenir financièrement et logistiquement, les commerces et l'école pour le relai de nos affiches.

L'équipe reste à l'écoute de toutes nouvelles idées et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Vous pouvez nous contacter par mail : famillesruralessaillat.asso@gmail.com



❖ L'atelier théâtre GARANCE présente : ❖

EDMOND !

OU DE LA NAISSANCE DE CYRANO...

22 NOVEMBRE 2025
20 h 30
Salle des fêtes - Saillat / Vienne
Réservation : 06 19 29 07
Enfants : 22 ans (ou demandeuse d'emploi) à 8 €.

D'APRES LA COMEDIE D'ALEXIS MICHALIK
MISE EN SCENE DE MOHAMED MAACH

DALY THIRIARD - ALAIN BASSARD - PHILIPPE BOCOLAN - GILBERTINE BIE - ALEXIS CAMPION - GILLES COUDRAY
HACHA FARAHIAN - SOPHIE FOREST - LAVAREY FRANCKY - RENE JACQUET - JULIEN-JAUME JAVAYON
CHRISTIANE LEARBY - YVES THIRIARD - SOPHIE LARAVIE - VERONIQUE LE COADOU - DANIELLE BOCOLAN

CONCEPTION ET MUSIQUE : ERIC BOU, LUMIÈRE ET VIDEO : GILBERT LE COADOU

AVEC FAMILLES RURALES SAILLAT SUR VIENNE

Familles Rurales
ASSOCIATION DE
SAILLAT SUR VIENNE



LES CORMORANS

Association loi 1901, fondée en janvier 2003, elle a pour but de promouvoir la pêche, la gestion halieutique des plans d'eau de Chaumeix et du carpodrôme la fontaine à carpe à Chaillac sur Vienne.

Vingt deuxième années d'existence pour l'association qui subit une réorganisation de son équipe dirigeante pour le plus grand plaisir des pêcheurs.

Toutefois l'année 2025 aura également été chargée une nouvelle fois en activités, ainsi qu'en émotions autour de ce magnifique plan d'eau de Chaumeix.

Carpodrôme La Fontaine à Carpes:

Le Carpodrôme La Fontaine à Carpes à Chaillac/Vienne connaît toujours une fréquentation régulière. Malgré la vidange de celui-ci. La pêche se pratique en No Kill et seulement les cannes au coup spéciale carpe, cannes quiver feeder ou anglaise sont autorisées. Il est ouvert à tous public sans carte de pêche fédéral, il suffit simplement de retirer un ticket pass pêche pour la journée auprès de la pharmacie de Saillat ou du magasin de pêche Europeche de Saint Junien.

Vidange Grand Plan d'eau de Chaumeix: Vidange effectuée début novembre 2025 de la plus belle des manières sans perte de poisson d'où l'association a pu effectuer un recensement halieutique du plan d'eau. Grâce à ce comptage l'appoint en alevin-

nage sera effectué avec une livraison de poisson planifiées début d'année prochaine. La quantité des poissons sera communiquée lors de l'assemblée générale courant Janvier 2026.

Les journées pêche à la truite:

Les journées pêche truites sont très attendues par nos adhérents chaque année autour du plan d'eau de Chaumeix et elles rencontrent un immense succès. La participation moyenne de pêcheurs avoisine les 150 pêcheurs présents sur la matinée. Convivialité, Plaisir, Bonheur sont les maîtres-mots des pêcheurs venus se retrouver après une longue trêve hivernale et l'occasion de revivre un combat entre la canne à pêche et le poisson.

Le concours Cormoran d'Or du mois d'août Cette épreuve réservé aux adhérents des Cormorans à connu cette année une petite baisse de participation. Déjà la 27ème édition qui a rassemblé 17 participants de tous ages (13 à 90 ans), afin de tenter d'inscrire leur nom sur le mythique trophée du Cormoran d'Or. Finalement le vainqueur 2025 n'est autre que Philippe LAGARDE.

Après l'épreuve, 106 convives se sont retrouvés sous le chapiteau pour déguster une magnifique paella géante préparée sur place par un Chef cuisinier local et membre de l'association. L'ensemble du Bureau le remercie

énormément et le félicite pour l'extraordinaire menu concocté afin de satisfaire l'assemblée. Merci Eric GADIT

Enduro de la carpe août : Il a accueilli 10 équipes de deux pêcheurs sur 25 heures de pêche non stop. Un enduro exceptionnel en terme de prise de poissons puisqu'au total des 25H, 148 carpes ont été épousées par les carpistes pour un poids total de 596kg. Les vainqueurs de cette nouvelle édition 2025 sont FAYAUD Sacha et son copain Nicolas.

Nouveauté

L'année prochaine, il est prévu l'ouverture d'une section d'apprentissage à la pêche. Ce projet, dont les modalités pratiques seront définies début d'année prochaine, vise à transmettre les savoir-faire de la pêche aux plus jeunes, tout en sensibilisant à la préservation des milieux aquatiques. Une initiative qui s'inscrit pleinement dans notre volonté de valoriser notre patrimoine naturel et de renforcer le lien entre les générations.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des prochaines étapes et des modalités d'inscription. Pour les enfants intéressés, vous pouvez d'ores et déjà, envoyer un mail à l'association LES CORMORANS pour indiquer vos nom et prénom et âge et nous vous tiendrons informés du déroulement de cette nouvelle activité

qui se sera pratiqué sur notre plan d'eau de SAILLAT. (cormorans.saillat@gmail.com)

Les organisateurs souhaitent remercier toutes les personnes bénévoles qui œuvrent à la bonne marche de l'association dans chaque manifestation, ainsi que tous les partenaires locaux, de leurs dotations sur l'année.

Pour les habitants de Saillat désirant venir pêcher au plan d'eau suivant le calendrier dressé par les organisateurs, des cartes de pêche sont en vente le soir de L'AG ou le matin des différentes journées organisées pour 20 euros à l'année.



Président Honneur : CLUZEAU Pascal,
Président : DUBOURG Sylvain
Vice- Présidents : CHAMPAGNOL David
Trésorier : FOURGEAUD Pascal
Trésorier Adjoint : DUBARRY Patrice
Secrétaire : KERKEZ Marika
Secrétaire Adjoint : DESERCES Pascal.

FNACA

Suite à notre assemblée Générale du 13 octobre 2025, notre comité se compose de 11 anciens d'Algérie et de 7 veuves qui prennent leur carte de la fédération, nous comptons aussi 7 sympathisants qui prennent le calendrier.

Pour le dernier exercice nous avons perdu un adhérent Raymond MALICHER qui est rentré en Ephad et avons accueilli un nouvel adhérent Roger Pasquet. Le bureau reste inchangé en 2026 et renouvelle toutes ses manifestations.

Claude Duchambon



ASSOCIATION « LES 100 ANS DE SAILLAT »

Nous nous sommes quittés à la veille du Téléthon 2024 où l'association a tenu son stand à la salle des fêtes avec vente au profit du Téléthon: merci aux généreux donateurs et acheteurs; notre concours de soupe a permis aux goûteurs de déclarer Christian vainqueur: il est reparti avec un jeu de société offert par Oika Oika et comme chaque participant une manique avec le logo de l'asso , cette année 2025 verra concours de soupe et concours



de pull moche avec récompense Superbe belle ambiance aussi pour le réveillon panier du 31 décembre qui affichait complet dès début décembre ,la salle décorée par les bénévoles , l'apéritif servi de même que les cotillons ont offert aux participants une soirée de gala ;merci aux participants et aux bénévoles et c'est avec plaisir que nous

relançons une troisième édition en 2025.

L'assemblée générale du mois de février a reconduit le bureau, préparé le calendrier des manifestations ,valid les comptes et décidé de recueillir la parole et les documents lors d'entretiens chez l'habitant , merci de nous réserver un bon accueil:les documents , photos et témoignages sont toujours les bienvenus .

Puis le feu d'artifice du 14 juin précédé par le pique nique au plan d'eau de Chaumeix, la musique de Men In Brass et les jeux de société a émerveillé, petits et grands : spandide .Merci à la Ville De Saillat,son conseil municipal et ses agents communaux pour leurs soutien et aide, Et toujours en juin la fête de la musique,à l'ombre de la salle des Fêtes, avec Candy Bar et X6, :une première à renouveler .

L'asso a aussi participé à la course cycliste gentleman du 4 octobre» en souvenir de Joseph Oliveira» en tenant la buvette et vendant les crêpes qui ont été appréciées autant par les coureurs que le public.

Nous voilà au terme d'une année d'animations, nous préparons activement 2028 et nous comptons sur vous pour nous aider.





CHRISTOPHE COIFFURE
3 avenue de la Gare - 87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 05.55.03.40.57



PANIER SYMPAS
Propriétaire : M. ROLLAND Frédéric
6, rue de la Gare - 87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 07.89.48.08.52



Alex Multi - Services

Reix Alexandre
06 44 90 73 77
alexmultiservices87@gmail.com
2 rue Claude Nougaro
Lotissement Les Rochers
87720 Saillat sur Vienne

BRICOLAGE DIVERS

Tous petits travaux
Intérieur et Extérieur.
Montage de meuble.
Nettoyage Sépulture.
Vigilance temporaire à
domicile etc...

ESPACE VERT

Tonnes, Débroussaillages,
Taillages de haies.
Évacuation des déchets
végétaux, etc...



MASSINOT ISABELLE NATHALIE
Vente en ligne et en magasin de Vêtements et
matériels d'occasion
Avenue de la Gare
87720 SAILLAT SUR VIENNE



Lotion paysage
élagage
06.24.23.31.60

Elagage / tonte / débroussaillage
Taille des Haies / Pose de clôtures
TEL. 06 24 23 31 60



PROFESSEURS DE YOGA
Mme Colette CORCORAN
M. Marlon TAITT
39 Route de Rochechouart
TEL 06.35.63.86.35
87720 SAILLAT SUR VIENNE



TRAYNARD-BUISSON David

29 Route de Rochechouart
87720 SAILLAT SUR VIENNE
dtbmservices@gmail.com

Tel. 06 38 69 65 46

Groupe Facebook :
www.facebook.com/groups/248291221146415
Cours hebdomadaires : 1 Place du Château
87600 ROCHECHOUART

NOS
ENTREPRENEURS

INFOS
DIVERSES

Saillat
SUR VIENNE



LE CAFE D'ICI

Bar-Tabac

2 rue Jean Jaurès - 87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 05.55.03.41.94



KIOSQUE À PIZZA - SEBASTIEN PIZZA

Place de la Mairie

87720 SAILLAT SUR VIENNE



PROFESSIONNELS DE SANTÉ



PHARMACIE BRISSAUD-SOURY
16, Rue Anatole France - 87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 05.55.03.40.30



M. Arnaud Georges
MASSEUR KINESITHERAPEUTE
7 Route Croix du Maine
87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL: 05.55.03.45.39



ORTHOPHONISTE
Clémentine Courregé
18 RUE JEAN BAPTISTE CLEMENT
87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 07.60.79.70.30



OSTHEOPATHE D.O.
Pierre LASCOUX
18 RUE JEAN BAPTISTE CLEMENT
87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 06.99.13.14.17



CABINET D INFIRMIERES
75 RUE JEAN JAURES
87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 05.55.03.41.51

BESSE VALERIE
LANG NADINE
BREHIER PATRICIA
DEVILLEGER SANDRA
RAYNAUD VIOLAINE



PAS A PAS
VERONIQUE COUTURIER
Educatrice Spécialisée
18 RUE JEAN BAPTISTE CLEMENT
87720 SAILLAT SUR VIENNE
TEL. 06.46.36.15.43

Enfants, adolescents et adultes, en situation de handicap ou pas : après un bilan personnalisé, accompagnement individuel sur les difficultés spécifiques

CHERCHENT DE NOUVEAUX
ACCUEILLANTS FAMILIAUX
POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pourquoi franchir le pas ?

- Une activité professionnelle rémunérée, exercée à domicile.
- Un véritable soutien socio-éducatif assuré par un service dédié mandaté par le Conseil départemental, qui vous aide et vous accompagne dans votre action.
- L'accès à un parcours de formation permettant de développer vos compétences.
- La possibilité de vivre une expérience humaine enrichissante.

Contacts

RAPHA 87 :
Sophie Duroux 07 64 45 86 09
Véronique Lacombe 05 55 60 93 62
Conseil départemental 87 :
Pôle personnes âgées et personnes handicapées
05 44 00 11 90

En vidéo

Accueil Familial
Département Haute
Vienne

RAPHA 87 - Réseau
d'accompagnement des
Personnes en situation
d'Handicap Adultes 87

UNA Ouest 87

ENTRETIEN DU DOMICILE

ASSISTANCE AUX FAMILLES

SERVICE MANDATAIRE

ACCOMPAGNEMENT VEHICULÉ

ATELIERS DE CONVIVIALITÉ

**PORDES OUVERTES
22 NOVEMBRE 2024**

10 Bd de la République - 87200 SAINT-JUNIEN
05 55 02 46 01
accueil@unauest87.fr

PORTAGE DE REPAS

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

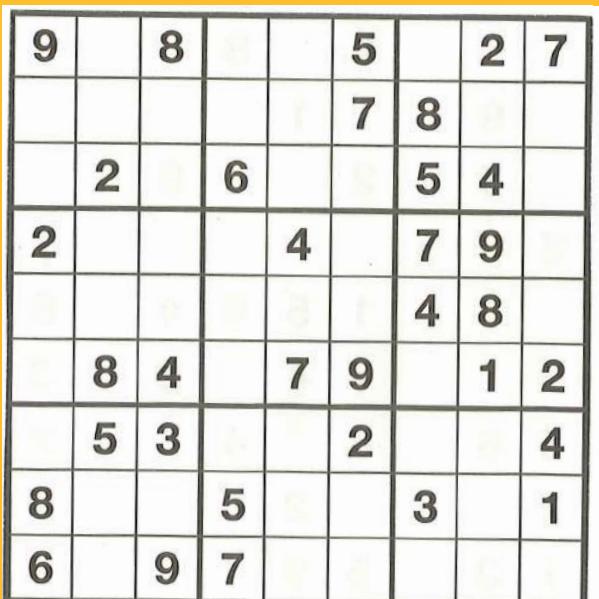
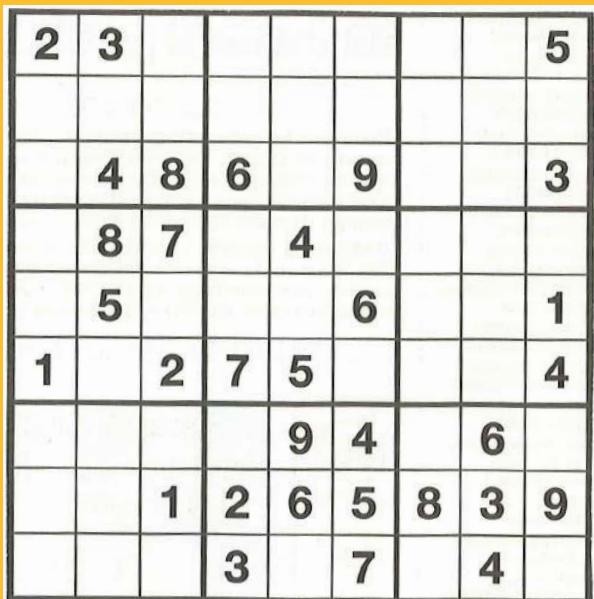
JARDINAGE

BRICOLAGE

ASSISTANCE AUX PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP

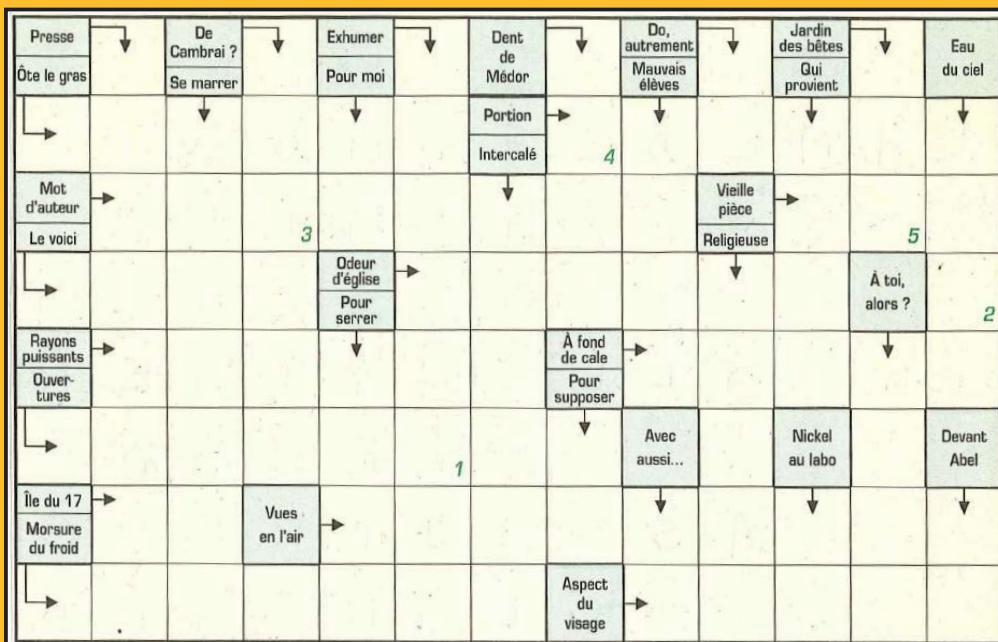
Un seul objectif : « Mieux vivre chez soi »

Sudoku Débutant

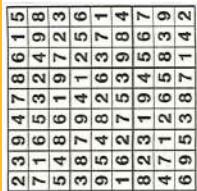


Mots Fléchés

Débutant



SOLUTIONS



LOGEMENT SOLIDAIRE CHEZ L'HABITANT : UN DISPOSITIF EN DÉPLOIEMENT EN HAUTE-VIENNE

Face aux difficultés croissantes de logement rencontrées par les jeunes en formation, en alternance, ou en mission professionnelle, un dispositif innovant et solidaire est en cours de déploiement sur notre territoire : le logement temporaire chez l'habitant.

Déjà expérimentée avec succès dans les Pays de la Loire et en Bretagne, cette solution simple et humaine est portée en Haute-Vienne par l'association Varlin Pont Neuf, acteur reconnu de l'habitat pour les jeunes depuis plus de 60 ans.

Le principe : un habi-

tant met à disposition une chambre libre pour accueillir un jeune,

pour quelques semaines ou quelques mois. L'hébergement est encadré par l'association, qui accompagne les deux parties et veille à la qualité de la co-habitation.

La participation demandée au jeune est accessible (moins de 15 €/nuit ou 270 €/mois tout compris).

Déjà actif à Limoges et à Saint-Junien, le dispositif s'étend progressivement sur l'ensemble de la communauté de communes. Quelques hébergeurs ont déjà rejoint la démarche ; d'autres sont

recherchés pour permettre à davantage de jeunes de se loger

localement, au plus près de leur lieu de formation ou d'activité.

Un engagement citoyen, local et solidaire

Ce dispositif constitue un levier concret pour soutenir l'insertion des jeunes et renforcer

les liens intergénérationnels et de proximité dans nos communes.

Pour plus d'informations ou pour devenir hébergeur : Contact : Sébastien CLAVILIER – Association Varlin Pont Neuf

06 22 26 67 27

s.clavilier@varlinpontneuf.fr

habitatjeuneslimoges.fr



L'ATELIER DU BOIS

Ethique et solidaire

- Accès aux outils et espace partagé
- Formation et partage de compétences
- Collaboration et échanges
- Sensibilisation à l'écoresponsabilité
- Inclusion et accessibilité

✉ boissstju@assooatelier.fr



07 52 60 50 90



13 rue Thomas Edison
87200 St Junien



L'Atelier du Bois

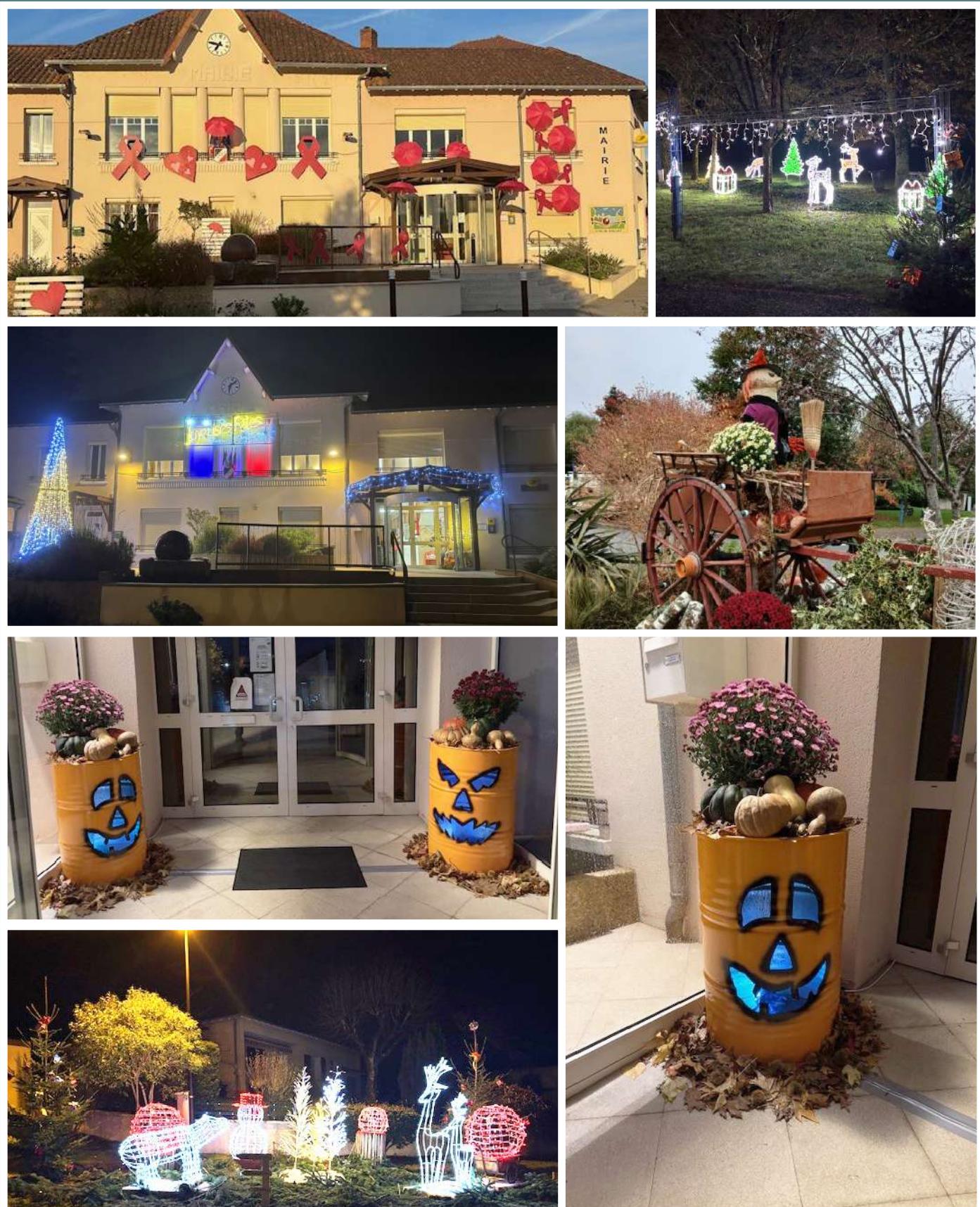
Ethique et Solidaire

Espace Collaboratif Eco-sponsabilis et Inclusif

ADHÉSIONS OUVERTES A TOUTES ET TOUS :

- Selon vos projets
- Selon votre temps disponible
- Selon vos envies

Bien plus qu'un simple espace de travail. C'est un projet humain qui s'inscrit dans une démarche éthique et solidaire, visant à promouvoir des pratiques durables et respectueuses de l'environnement. Grâce à la mutualisation des ressources et des compétences, nous souhaitons favoriser l'entraide, l'inclusion, la collaboration entre les membres, tout en offrant un espace accessible à toutes et tous !



Saillat
SUR VIENNE